

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT 89
<b>Nombre de conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice : 10</li> <li>- présents : 8</li> <li>- votants : 10</li> <li>- absents : 2</li> <li>- exclus : 0</li> </ul>
Date de convocation : 10/06/2024 Date d'affichage : 10/06/2024
<b>OBJET :</b>  <b>Etat d'assiette et destination des coupes de bois</b>

<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b>  <b>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Commune de : GIROLLES</b>
<b>Séance du : 19 Juin 2024</b>
L'an deux mille vingt quatre, le 19 Juin à 18 heures 45
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard MASSOL, Maire.
<b>Etaient présents : MM Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, MASSOL Sylvia, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLIER (arrivée à 19h05)</b>
<b>Absentes excusées : Marion DESBOIS (a donné pouvoir à E. DEGOIX), Corinne GUILLAUD (a donné pouvoir à N. VITEAUX)</b>
M. Michel GUYOT a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;  
 Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;  
 Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;  
 Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 30.05.2024 pour l'exercice 2025 ;

**A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous (tableaux 1 et 2) :**

**Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2025**

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits BO/BI/BE (1)	Année prévue à l'aménagement (2)	Justifications (3)
6.1	4.51	Coupe sanitaire	BO	2022	Dépérissement de douglas
7.1	5.48	Coupe sanitaire	BO	2022	Dépérissement de douglas
8	7.3	Coupe sanitaire	BO	2022	Dépérissement de douglas

(1) Destination (vente, délivrance...) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)

(2) Indiquer l'année prévue à l'aménagement ou N.P si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement

(3) Si la coupe proposée n'est pas prévue à l'année 2024 dans l'aménagement, indiquer la raison de l'ajout de la coupe

**Tableau 2 : Coupes prévues à l'aménagement en 2025 et non proposées pour des motifs techniques**

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Proposition : R = report S = suppression	Justifications
39.1	11.41	IBO	R	Pas de cloisonnement ouvert et peu de capitale
40	12.14	IBO	R	Pas de cloisonnement ouvert et peu de capitale
19	14.44	EMC	R	Pas de besoin en affouage en 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 089-218901882-20240619-2024\_17-DE



**Après avoir délibéré, le conseil municipal :**

**1) DECIDE ET ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 selon les modalités suivantes (tableau 3) :**

**Tableau 3 : Décisions de la commune**

Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est validée par la commune	Liste des parcelles non proposées à l'état d'assiette dont l'inscription est demandée par la commune		Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est refusée par la commune	
	Parcelle	Justifications	Parcelle	Justifications

**2) DECIDE de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2025, ainsi que des modalités de leur commercialisation**

Parcelle (UG)	Type de produits <i>BO = bois d'œuvre</i> <i>BI = bois d'industrie</i> <i>BE = bois énergie</i>	Mode de vente	Mise à disposition des bois	Autre choix (A préciser)
6.1	BO	<input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Bois sur pied</i> <input type="checkbox"/> <i>Bois façonné</i>	
7.1	BO	<input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Bois sur pied</i> <input type="checkbox"/> <i>Bois façonné</i>	
8	BO	<input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Bois sur pied</i> <input type="checkbox"/> <i>Bois façonné</i>	
		<input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input type="checkbox"/> <i>Bois sur pied</i> <input type="checkbox"/> <i>Bois façonné</i>	
		<input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input type="checkbox"/> <i>Bois sur pied</i> <input type="checkbox"/> <i>Bois façonné</i>	

\*Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants (bénéficiaires solvables) de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. GUYOT, M. E. DEGOIX, M. B. MASSOL

**DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2.**

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire,**

